L'Acheteur Prudent

et se hâtant un Piano devra considérer en supériorité musicale, durabilité et réputation aussi bien que les prix et conditions. Nous réclamons tous ces points essentiels pour le

PIANO HARDMAN

et depuis que cet [illegible] en s'en servant comme [illegible] attestée par plus de 50,000 manufactures par nous en usage à dons [illegible] aux écoles, églises et institutions.

Dans un grand choix de choix nous vous offrons également les marques Estey, Kimball, Conn, Estes, Standard, Cooper, Jesse French, Hart et Bailey et les [illegible] Estey, Kimball et Junius Hart. Tous et chacun d'eux [illegible] premier de sa classe. Tous les prix marqués en clair [illegible] A bonnes termes et conditions faciles.

JUNIUS HART PIANO HOUSE
LIMITED,
J. P. SIMMONS, Treas. & Mgr.
1001 CANAL STREET

7 fév—Mar jeu dim

FAITS DIVERS.

A la veille des Elections.

Le juge Newton C. Blanchard a quitté la Nouvelle-Orléans, hier matin, pour se rendre à Gonzales, paroisse de l'Ascension. Il y a été reçu par le Gouverneur Heard et le Sénateur Murphy J. Foster, qui ont pris la parole dans le meeting. Le juge Blanchard a fait le dernier discours de sa campagne. Il est peu probable que le meeting de ce soir à Houma soit prolongé par de nombreux discours.

Le juge paraît enchanté du résultat définitif de sa campagne : il ne croit pas que les républicains aient une majorité dans aucune des paroisses de l'Etat de la Louisiane.

Amis rassurés.

Les nombreux amis de M. Hunter C. Leake, de l'Illinois Central, seront certainement satisfaits d'apprendre qu'il est en voie de guérison et qu'on espère qu'il ne gardera le lit que pendant une dizaine de jours au plus.

Il peut s'asseoir depuis hier et il espère pouvoir être bientôt capable de reprendre ses occupations et d'assurer le soin de ses responsabilités.

Chez le Juge Aucoin.

John McCarthy est un homme d'assez moyen, dont le grand défaut est d'aimer la boisson. Il s'est reconnu coupable, hier, à la seconde Cour Criminelle, d'avoir volé deux pardessus valant 15 dans la chambre 305 de la maison Godchaux, le 15 avril. Il a été condamné à 15 jours de service dans la prison de paroisse. La cour a montré beaucoup de bienveillance à son égard, vu l'incohérence de ses actes due à son état d'ébriété.

Mme Simia a été accusée, par l'officier de police Gregson, d'être entre rue Decatur 625 à 3 heures du soir le 15 avril, dans l'intention de commettre un crime. Elle a plaidé la non-culpabilité et a été mise sous caution de $500, en attendant son interrogatoire.

John J. Troscano et Léon Green ont été accusés par Bessie Brown, qui demeure 1421 rue de la Douane, d'avoir volé une épingle en diamant valant $45, et $6 d'argent en monnaie des Etats-Unis, dans la résidence de Bessie, à 5 h. du matin. Ils se sont reconnus tous deux coupables et ont été, chacun, mis sous caution de $500, pour vol qualifié. Ils devront comparaître de nouveau, sous peu, pour l'audition préliminaire d'usage.

VANDALISME.

Huit jeunes gens agissant en vrais vauriens ont trouvé amusant de briser 154 tronçons de tuyaux de trois pieds de long chacun et de huit pouces de diamètre, valant $2.40. Ces tuyaux étaient destinés à la construction des égouts.

La conduite de ces jeunes garçons est due à ce qu'ils étaient en état d'ivresse quand ils ont fait ces dégâts.

Les tuyaux étaient placés sur le trottoir de la rue St Claude, entre l'avenue Lafayette et la rue Presse.

Le veilleur de nuit, Dennis Mullen a essayé d'arrêter leurs déprédations et les a poursuivis assez longtemps, mais sans succès.

Ces tuyaux appartenaient aux entrepreneurs Irwin Frères.

Surveillance des Levées.

Les ingénieurs de l'Etat ont été avertis hier matin que la levée entre Watkin's Lane et Sandusky, au-dessous d'Alexandrie, avait été terminée.

La nouvelle levée a quatre milles de long : elle sera mesurée et inspectée par le bureau des levées dans quelques jours.

Vol.

En l'absence de Sara Adams, qui demeure 921 rue Lowerline, un voleur est entré dans sa résidence, et y a volé $36.

ACCIDENT.

Daniel Winbush, un arrimeur âgé de 62 ans, et demeurant 634 rue Dorgenois, travaillant à la presse à coton "Kentucky", lorsqu'une balle de coton tomba sur lui, et lui brisa la jambe. On l'a transporté à l'hôpital.

Gardez chez vous et à votre bureau et emportez quand vous voyagerez une bouteille de Liniment Sloan en cas de besoin. C'est le plus fameux antiseptique au monde. Peut être employé pour plus de maux différents et d'accidents qu'aucun autre remède vendu jusqu'ici.

VENTES A L'ENCAN.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, le 27 Avril 1904,

NEUF MULETS,
UN CHEVAL,
CINQ WAGONS,
UN PIANO et
Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré

Au No 2630 rue du Quartier,

A midi et demi

Succession de John Strate.

No 72,367—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

MERCREDI le 27 avril 1904, à 4 h. PETER GALLAGHER, un encanteur, vendra à son domicile et pour la paroisse d'Orléans, offrira en vente au No 2630 rue du Quartier, entre les rues Dorgenois et Broad en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, daté et signé le 11 avril 1904, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant.
PETER GALLAGHER, Encanteur.
No 846 rue Commune.
Robert J. Maloney, M. R. Neuhauser, avocats.
17 avril—17 20 24 27

Grand'Messe.

Le très Révérend F. Kramer, O. S. B., vicaire général du diocèse catholique de Little Rock, Arkansas, qui représentait le Rév. évêque Fitzgerald à la dernière conférence des évêques, chantera une grand'messe à 10 h. du matin, aujourd'hui, à l'église de Saint-François d'Assise, et fera le sermon.

Ce haut dignataire de l'église est actuellement l'hôte du Rév. F. Chas. Brockmeier, curé de St François d'Assise, et les deux RR. PP. ont fait une visite à Covington, ayant pour compagnon le Rév. P. abbé Paul Schnetzler, O. S. B., de l'Institut des Sourds et Muets de Chinchuba, et le R. P. L. M. Roth, curé de Mandeville.

C'est lundi soir que le R. P. Kraemer retournera dans l'Arkansas.

Probablement Folle.

Fannie Noland a été envoyée à la Maison de Détention, par le juge Hughes, pour y être examinée par le coroner, hier matin.

Valentin Hill, député gardien de la Maison de Détention, l'arrêtée. Il a déclaré qu'elle a travaillé dans sa maison, rue Melpomène, près Claiborne, et que $37 lui avaient été pris dans ses poches. Quand elle a parlé, au sujet de ce vol, elle a été les hauts cris, donnant lieu à un bris de paix. Le juge Hughes croit que cette malheureuse est aliénée, et il a ordonné de la surveiller et de savoir si son état d'inconscience relative ne constitue pas un danger pour elle et ceux qui l'entourent.

Festival annuel.

Le festival annuel du Parc de Ville promet d'être fort brillant, comme tous les ans d'ailleurs.

Le comité aux soins duquel en a été confiée l'organisation vient de se réunir sous la présidence de M. J. J. Weinfurter, au coin des rues Bienville et Royale ; et tous les sous-comités ont présenté des rapports très satisfaisants.

M. Blais a dit avoir jeté dans la circulation 75,000 circulaires et 450 cartes réclames.

M. Jos. Bernard, lui, à commandé des insignes des comités, et il dit que les décorations sur les terrains seront du meilleur goût.

MM. Aug. Claudot, Jne. J. J. Weinfurter, Sidney Redon, Jas. Thibaut, Reiss, Lambert et Phil. Saxon, font eux aussi, des rapports que le comité approuve.

M. Weinfurter, président du comité de publicité, fait savoir qu'il a envoyé aux éditeurs des journaux de la ville des invitations pour la fête, et qu'il a envoyé également un exemplaire de la chanson "Baby can't you cry".

Le "Baton Rouge Times".

Nous sommes redevables à notre excellent ami, M. Wm Steele, d'un exemplaire du premier numéro du "Baton Rouge Times" qui se publie dans la capitale de l'Etat.

M. Steele est un ancien résident de notre ville ; pendant nombre d'années il a fait partie du personnel de rédaction du "Picayune". Le journal qu'il rédige défendra les intérêts de l'Etat avec zèle et sera toujours acquis à la démocratie.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère qui n'attendra pas les années pour avoir de la valeur.

Première Communion.

Nous venons de recevoir de Paris un assortiment d'articles religieux très complet et du meilleur goût, spécialement choisi pour la Première Communion.

Lafargue Department, attenant au Parker, Blake Co. Ltd Building, 213, rue Tchoupitoulas.

Ventes inscrites au bureau d'aliénations

Hy Barrière à Pierre Ader, deux terrains bornés par les rues Gravier, Perdido, Liberté et Howard, $3000.

Antonine Cassanover à T. D. Charbonnet, Jr, deux terrains bornés par les rues Deslonde, Bourgogne, Dauphine et Jourdan, $425.

H. et C. Newman Ltd. à Frank Ciesi, cinq terrains bornés par les rues Chippewa, Market, Annonciation et Félicité, $2500.

Mme Carrie Spelman à Mme Emmet White, une portion de terre bornée par les rues Prytanée, Première, Philip et Colisée, $1800.

Jno A. Baffer et al., à J. N. Larose et al., un terrain borné par les rues Chartres, Dorsière, Canal et Iberville, $11,350.

SLOAN'S LINIMENT
POUR VOTRE DEMEURE

VENTES A L'ENCAN

Peter Gallagher.

Mardi, le 17 mai 1904

Succession de John Strate.

No 72,367—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Div. D.

La Plus Grande Occasion d'Acquérir LES Propriétés de Plus Grandes Valeurs

—DU—

DISTRICT "TENDERLOIN"

Nos 213-15 rue N. Bassin (entre les rues Iberville et Bienville).
Louée $150.00 par mois.

Nos 1211-13 rue Iberville (entre les rues Bassin et Franklin).
Louée pour environ $125.00 par mois.

L'encoignure des rues Iberville et Franklin, bornée par les rues Bienville et Bassin.
Louée pour environ $125.00 par mois.

La propriété ci-dessus est connue comme 1215-19 Iberville et 206-08 Franklin.

Si vous désirez un Revenu, comme un Placement en Propriétés Foncières, vous feriez bien de vous renseigner au sujet des Propriétés ci-dessus

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur—No 846 rue Commune—MARDI, le 17 mai 1904 — En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'Hon. W. B. Sommerville, juge dûment signé le 11 avril 1904, et à moi adressé, il sera offert en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Iberville (autrefois Douane), Bassin, N. Franklin et Bienville et désigné comme lot No 1 sur un plan ou devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 12 mars 1904.

D'après ledit plan ledit lot de terre mesurant 32 de face à la rue Bassin sur une profondeur de 83 4" et 6" entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Iberville (autrefois Douane), Bassin, N. Franklin et Bienville désigné comme lot No 3 sur un plan ou devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 12 mars 1904.

D'après ledit plan ou devis ledit lot de terre mesurant 27 4" de face à la rue Iberville (anciennement Douane) sur une profondeur sur la ligne de côté du lot No 2 de 42 6" et une profondeur sur la ligne de côté près de la rue Bassin de 42 5" et une largeur dans le fond de 16 0" et de 19 4" et 5.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Iberville (anciennement Douane), Bassin, N. Franklin et Bienville désigné comme lot numéro 2 sur un plan ou devis d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 12 mars 1904.

D'après ledit plan ledit lot de terre mesurant 24 10" et 2" de face à la rue Iberville (anciennement Douane) sur une profondeur en façade à la rue Franklin de 106 0" et 7" et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de 41 0 0" de la s'élargissant sur cette ligne interrompue 18" 9 3" et 4 5" et 9 4" et 6" et de la une deuxième profondeur de 32 1" et 7", quand ledit lot s'élargit à 40" et à une troisième profondeur de 32" et une largeur sur la ligne du fond de 44 6" et 6".

Ledit plan d'Edgar Pilié, voyer, des propriétés ci-dessus décrites est annexé à un inventaire fait par Robert J. Maloney, notaire public, dans la succession ci-dessus, le 21 mars 1904 et peut être inspecté au bureau dudit notaire, No 137 rue Carondelet (Gallier Court).

Conditions—Un moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement garantis par hypothèque et bien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en janvier 1904, les actes de vente devant être passés pardevant Robert J. Maloney, notaire aux frais des acquéreurs.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
No 846 rue Commune.

N. B.—Un dépôt de 10 0/0 doit être fait au moment de l'adjudication par l'acquéreur.

Robert J. Maloney, M. R. Neuhauser, avocats.
16 avril—16 17 24—mai 1 8 15 17

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrée pour toutes les courses et ros spir.

VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Dans l'affaire de "Port Vincent Brick and Stave Company, Limited."

La Propriété Foncière, usine, installation et équipement d'une fabrique de briques et de douves ou scierie de planches située dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane. No 72,126 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, Encanteurs, Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 3 mai 1904, à 4 h. midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 29 mars 1904 et signé le 4 avril 1904 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

1° Une certaine étendue de terre située près de la ville de Port Vincent, dans la paroisse de Livingston, Etat de la Louisiane, comme et décrite comme suit, à savoir : Commençant à un iron stob sur la rivière Amite, rive est, où les terres de A. Collins & Co sont contiguës de la courant nord-est 36 et 36—2 0 chaînes à un iron stob, de là du côté sud 5 et 60—160 chaînes à un iron stob, de là sud-ouest à un iron stob 9 et 52—100 chaînes, de là au côté est 26 et 29—100 chaînes à un iron stob, de là du côté sud 15 et 10—100 chaînes à un iron stob sur la rive est de la rivière Amite, de là et remontant la rivière jusqu'au point marqué d'une croix X et trois arbres chemusés, de la nord-est 4 et 36—100 chaînes à un cyprès avec une croix sur le même, de là du côté ouest 16 et 44—100 chaînes à un cyprès avec une croix et trois arbres chemusés de la sud-ouest 16 et 44—100 chaînes à un iron stob, la rive est de la rivière Amite, de là en remontant la rive de la rivière Amite jusqu'au point de départ, ladite étendue de terre contenant 66 acres plus ou moins, étant la même propriété que la non incorporée Port Vincent Brick & Stave Company acquit de George Cambre et Ais en vente avec les améliorations qui y trouvent, savoir : améliorations consistant de cinq cottages, dameure et une grange.

2° Une certaine étendue de terre acquise de Henry Merritt de Watrous, Kansas, le 10 décembre 1889 et enregistrée dans le livre 6 pages 65 66 et 67 le 30 novembre 1895, ladite étendue de terre contient 12 acres plus ou moins, située dans la paroisse Livingston, Etat de la Louisiane, contiguë à la ville de Port Vincent, bornée du côté est par la propriété de Otas Sauvique et Charlie Cambre, du côté sud par les terres de George Cambre, du côté ouest par la rivière Amite et du côté nord par la ville de Port Vincent, excepté une se trouvant réservée de 50 pieds se trouvant à l'encoignure du iron stob, comme une l'encoignure sud-est et désignée par un iron stob, ainsi démontré dans acte de vente de A. Collins à Cong, le 20 janvier 1902, pardevant Jos. S. Hebert, notaire, comme étant montré dans une étendue de terre dans l'espace pour le même dans le titre de la aliénant dans la direction sud-ouest 50 pieds à un iron stob, de là ouest à la rivière Amite.

Excepté une certaine étendue de terre mesurant six cent soixante seize pieds (676) de face sur quatorze cents (1400) pieds de profondeur et bornée au dessus de Olivier par des terres appartenant à T. H. Stauff au dessous à Kent par des terres appartenant à Mme Louis Guitreau et son mari au Nord par des terres appartenant à lui-même et au Sud par la Rivière Amite.

DÉPENDANCES.

3° Une installation de moulin à scie Wheel & Make voitures, poulies, courroie composées de deux Henry Disston Inserting Tooth Saw.

Aussi une bricoleterie et dépendances, bouloire, planches, cross ties 125,000 briques, pompe, boiler, machines outils, élevés etc., le tout plus complètement décrit dans l'inventaire enregistré dans ladite ci-dessus intitulée.

Termes et conditions—Ceci étant le deuxième et le dernier encan, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce que cela rapportera sur un crédit de douze mois, l'acquéreur fournissant un bon avec bonne et solvable sécurité portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement total. L'acquéreur, cependant, aura à déduire de son enchère et payer comptant au moment de la vente les frais et dépens de cette affaire et vente, se montant à environ $350 ; taxes dues sur ladite propriété à élevant à $50.

L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire aux frais de l'acquéreur.

15 av—18 17 24—mai 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Bons Lots pour Construire,

Rue Baudin, entre les rues Télémaque et D'Hémécourt.

Succession de Henry Slater.

No 73,052 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — JEUDI, le 12 mai 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 7 avril 1904, de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baudin, Télémaque, D'Hémécourt et Génie, désigné par les Nos 23 et 24, sur un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 8 juillet 1873 et annexé à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire, le 8 juillet 1873 les dits lots mesurant chacun 50 pieds de face à la rue Baudin sur 159 pieds 10 pouces 1 ligne entre lignes parallèles.

Conditions—1/2 au plus comptant à l'option de l'acquéreur la portion de crédit s'il y en a devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garantis par privilège de vendeur et hypothèque et étant sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant assumer les taxes de 1904.

L'acte de vente pardevant Valentine J. Steinitz, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Geo. J. Ontereiner, av. cat.
10 av—10 17 24—mai 1 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage en bois à un étage avec mansarde.

2233 rue Ste Anne, entre les rues Galvez et Miro.

Succession de John A. Wagner.

No 68,885—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 12 mai 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté le 8 avril 1904, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2233 rue Ste Anne et comprenant un cottage simple en bois contenant 6 chambres, galerie, citerne, hangar, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, rue Ste Anne et Dumaine, désigné comme partie du lot No 16 de l'îlet 18 sur un plan de J. A. D'Hémécourt, daté le 22 décembre 1836 et déposé en l'études de F. Grima, ancien notaire et ayant en mesure américaine 53 pieds de face à la rue Ste Anne sur 129 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1904, dix pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Carroll et Carroll, avocats.
10 av—10 17 24—mai 1 8 12

"COW PEAS"

Au Plus Bas Prix du Marché.

BLOOM'S SON CO.,

328 à 330 rue Magazine.

24 mars—2m jeu dim

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Julie T. Fogarty et al. vs Mme Nellie de Ford Christina et al.

No 72,582—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER, J. C. Denis, encanteur, Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 21 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 29 mars 1904 et signé le 4 avril 1904 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° La bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises avec une addition au 1er étage, située à l'encoignure des rues Jourdan et Paris, dans l'îlet borné par la rue Erato et la façade du fleuve, ensemble avec la citerne et les barrières (ladite propriété étant construite sur le terrain appartenant à la compagnie du chemin de fer de l'Illinois Central). Les frais de transporter les bâtisses aux frais de l'acquéreur.

2° Les effets meubles contenus dans ladite bâtisse consistant en installations de buvette, coffre-fort en fer, glacière, quatre tables, trente chaises, fourneau, le tout d'après un verbal enregistré.

Conditions—Comptant.
Dinkelspiel et Blair, avocats.
10 av—10 12 17 19 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Bridget Ford, Veuve de Patrick Trower et Patrick Trower, co-indivis.

Nos 70,482 et 72,872 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet, — MARDI, le 10 mai 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 15 mars 1904, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :—

1° Le cottage double rémunérateur 442 et 444 rue Philip, entre Tchoupitoulas et Rousseau, contenant 4 chambres de chaque côté, citerne, hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Rousseau, Tchoupitoulas et Soraparu, mesurant 29 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Philip sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces 3 lignes entre lignes parallèles.

Un placement d'argent de valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement garantis par hypothèque sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1904. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Léopold, notaire aux frais de l'acquéreur.

E. H. McAuley, Jr, avocat.
8 avr.—9 10 17 24—mai 1 8 10

J. Paul Hecker.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE MICHEL MOSES.

No 72,883—Cour Civile de District Div. C.

PROPRIÉTÉ DU DEUXIÈME DISTRICT

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune — JEUDI, le 12 mai 1904, à la Bourse de l'Etat de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre reçu et signé le 31 mars 1904 par l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir :—

Un certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses, etc., située dans le Deuxième District de cette ville, l'îlet 313 borné par les rues St Philippe, Dumaine, N. Rocheblave et N. Tonti, formant l'encoignure des rues St Philippe et N. Rocheblave mesurant 48 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue St Philippe et 49 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond 87 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur et façade à la rue N. Rocheblave, et 87 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue N. Tonti, plus ou moins. Ladite portion de terre est maintenant désignée comme lot 5 sur la liste d'assessement.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, garanti par hypothèque avec bien de vendeur et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication ; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et faire un dépôt de 20 0/0 avec l'encanteur, du prix d'achat, le jour de la vente, et l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente pardevant L. A. Martinez, aux frais de l'acquéreur.

Wm. R. Kerr, avocat.
10 av—10 17 24—mai 1 8 12

Jas. A. Brennan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Double, 823 et 825 avenue Atlantique, près des bâtisses du "Southern Pacific."

Succession de Lucy Holland on Wright, veuve de John Morrill.

No 72,265 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI le 3 mai 1904 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 28 mars 1904 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans l'îlet borné par les avenues Atlantique, Pacifique et Sidelle et la rue Homer, désigné comme lot No 8 de l'îlet 144 sur un plan fait par W. T. Thompson, voyer, sous la date du 7 mars 1884, et déposé pour référence en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant trente deux (32) pieds trois (3") pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent vingt trois (123) pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le joli cottage double Nos 823 et 825 avenue Atlantique, retiré de la banquette, avec barrière sur le devant, contenant galerie sur le devant, 5 chambres et cabinet de chaque côté, citernes et hangar et se loue à $10 par mois de chaque côté.

Conditions — Comptant. L'acquéreur payant les taxes de 1904 et l'acte de vente pardevant W. J. Hennessey, notaire, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

P. S. Hennessey, avocat.
31 mars—31 av 3 10 17 24—mai 1 3

Annonce judiciaire—Terre de valeur à West Carroll—succession de J. A. C. Wadsworth—Cour Civile de District nord de la paroisse d'Orléans, Division E. No 48,526.

Devant être vendu à l'enchère publique, LUNDI 9 mai 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 5 avril 1904, par l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre dans la paroisse Ouest Carroll, décrite comme le East 1/2 of Section 4 Township 20 N. R. 9. Conditions, comptant. Les taxes de 1904 devant être payées par l'acquéreur, dix pour cent de dépôt au moment de la vente. Chas. Longue, avocat.

8 av—9 16 23 30—ma 7 9

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RESIDENCE. TERRAINS ORNES.

Propriété Commerciale et Résidence de Choix Bien Située,

Et Eligibles Sites à Bâtir Offrant une Liste Supérieure pour Sites de Résidence et de "Home".

Placement et Spéculation.

Maintenant que le grand ancien Deuxième District se trouve en voie de progrès l'on peut s'attendre aux plus grandes améliorations et avancements dans cette section.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desina.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet — JEUDI, le 21 avril 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 15 mars 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° La magnifique résidence en bois à deux étages No 1415 avenue de l'Esplanade, située dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues Kerlérec, Villeré et Robertson. Elle est retirée de la rue sous un riche barrière en fer, contenant de grande verandahs avec des colonnes ornées, portique, vestibule, salons à arche, bibliothèque, salle à manger, cinq autres chambres et cuisine au rez-de-chaussée, vestibule, huit chambres à coucher, antichambre, cabinet en bois de cèdre et chambre à bain au premier étage, connexions électriques et annonciateur, hangar pour charbon et bois, trois citernes et hydrant. Les terrains sont spacieux avec de très jolis chemins tracés en Schillinger, pelouse et jardin. Le terrain comprend deux lots désignés par les Nos Deux et Trois, sur un plan de L. Bringier, voyer, de la date du 27 septembre 1836, annexé pour référence à un acte de vente de la succession de A. Menesier à J. A. Bernos, pardevant C. Pollock, anciennement un notaire en cette ville, daté le 3 juin 1844, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun en mesure française trente (30) pieds de face à l'avenue de l'Esplanade par cent vingt pieds (120 pieds) de profondeur lesquels en mesure américaine sont de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à l'avenue de l'Esplanade par 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Cette propriété est située sur une des plus charmantes et agréables portions de l'avenue de l'Esplanade près de plusieurs élégantes résidences. C'est une jolie et complète résidence que l'on puisse trouver. Des cartes sont nécessaires pour l'inspection.

2° La attrayante résidence et magasin en briques à quatre étages Nos 636-638 et 640 rue Royale à l'encoignure sud-est de la rue St Pierre, située dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St Pierre et Toulouse, contenant magasins au rez-de-chaussée, verandas en fer et chambres à coucher aux étages supérieurs dans chaque maison, cours en pierres pisées etc., le terrain est décrit comme un certain lot dans l'îlet No 42 borné comme ci-dessus mesurant en mesure française soixante pieds huit pouces (60 8") de face à la rue Royale sur cinquante sept (57") de face à la rue St Pierre, lesquels en mesure américaine sont de 64 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue St Pierre et entre lignes parallèles. Elle est substantiellement construite et se trouve en face de la Grande Nouvelle Maison de Cour et autres agréments. Elle rapportera comme placement et peut être utilisée pour plusieurs buts, peut facilement être faite pour rapporter $1100 par an.

3° La propriété commerciale Nos 534, 538, 540 et 542 rue du Bassin, à l'encoignure Sud-Est de la rue Toulouse, comprenant des magasins et résidences en briques à trois étages, contenant au rez-de-chaussée magasins et chambres à coucher à l'étage supérieur située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Toulouse, St Louis et Remparts. Le terrain est décrit comme trois certains lots désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par C. A. de Armas, arpenteur, le 22 avril 1850, déposé pour référence en l'étude de A. Boisdoncquet, autrefois notaire en cette ville ayant les dimensions suivantes, à savoir :

Lot No 1 "Un" formant l'encoignure des rues Toulouse et Bassin, ayant en mesure américaine, vingt neuf pieds et cinq pouces (29 5") de face à la rue Toulouse, soixante huit pieds onze pouces et trois lignes (68 11 3") de profondeur et façade sur la rue Bassin.

Les lots Nos Deux et Trois, mesurant chacun en mesure américaine trente quatre pieds six pouces et deux lignes (34 6 2") de face à la rue Toulouse, soixante huit pieds onze pouces et trois lignes (68 11 3") de profondeur, ce qui donne une façade totale de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes sur la Bassin et